



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 30-1 - ANIMATION
CULTURELLE - BUDGET PRIMITIF 2020
- ACTION NON REALISEE -
ASSOCIATION FRANCO-CALABRAISE
- RESTITUTION DE SUBVENTION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3160-8

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie.

Le 26/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 27/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/11/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge
AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra
BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M.
Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard
DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard
MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme
Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David
SIMPLLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL
JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme
Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD,
M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLLOT, Mme
Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline
ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida
HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis de nombreuses années, l'Association « Franco-Calabraise » d'Antibes organise la traditionnelle « Procession de la Vierge Marie dans les rues d'Antibes » et à ce titre, celle-ci a bénéficié d'une subvention.

Cette subvention d'un montant de 5 000€ a été votée lors de la séance du 20 décembre 2019 du Conseil municipal, les crédits ont été inscrits sur le BP 2020 et le versement a été réalisé en juin dernier.

Compte tenu de la crise sanitaire sans précédent que la France a connu et étant donné que les mesures sanitaires telles que le respect de la distanciation sociale ou encore le port des masques restent très contraignantes et difficiles à mettre en place pour ce type de manifestation, l'Association a décidé d'annuler l'évènement prévu initialement le 13 septembre 2020.

Dans son courrier d'annulation en date du 27 juillet 2020, l'Association a indiqué son souhait de restituer cette subvention.

En effet, le Président a confirmé dans un même temps qu'il n'y aurait pas de report de l'évènement sur 2021.

Au vu de ces éléments et en commun accord entre la Commune et l'Association, il est donc proposé de solliciter la restitution totale de cette subvention de 5 000€.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité, SOLLICITE la restitution totale de la subvention de 5 000 euros versée à l'Amicale Franco Calabraise au titre de la Procession de la Vierge Marie, l'Association ne pouvant maintenir cet évènement en raison des mesures sanitaires.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

ANIMATION CULTURELLE - BUDGET PRIMITIF 2020 - ACTION NON REALISEE - ASSOCIATION FRANCO-CALABRAISE - RESTITUTION DE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2020

Numéro de l'acte : 740251 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740251-DE

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions